ASTATE STUDIO

Conditions générales de vente

Création et refonte de sites vitrines et maintenance des fichiers
Clientèle professionnelle en France - Version du 9 octobre 2026

Les présentes conditions encadrent la conception et la livraison des fichiers d’un site vitrine ainsi qu’une maintenance facultative à 72 € par mois. L’hébergement, l’installation et la publication sont assurés par le client. La maintenance ne constitue pas un service d’administration du site en ligne.

1 Le prestataire et le champ des CGV

Sacha Gilbert--Faisy, entrepreneur individuel sous le régime micro-entrepreneur, exerçant sous le nom commercial Astate Studio, domicilié au 5 allée de Saint Brice, 33380 Mios. E-mail : studio@astat-e.com. SIRET : 13099871900012.

Les prestations sont destinées exclusivement à des clients professionnels établis en France, agissant pour les besoins de leur activité. Les CGV sont communiquées avant l’acceptation de la commande sur un support permettant leur conservation. Le client confirme leur réception et leur acceptation dans le devis ou les conditions particulières. Une simple présence des CGV sur un site ne remplace pas cette communication.

En cas de contradiction, les conditions particulières expressément acceptées prévalent sur le devis, puis sur les CGV, puis sur le questionnaire. Un avenant accepté prévaut, pour les points qu’il modifie, sur les documents antérieurs. Un souhait indiqué dans le questionnaire n’entre dans la commande que s’il est accepté dans son périmètre. Les règles légales impératives prévalent sur tous ces documents.

2 La commande et son périmètre

Le devis précise les pages, fonctionnalités, contenus à reprendre, livrables, formats, compatibilités, prérequis techniques, prix, calendrier, nombre de séries de révisions et conditions de cession de droits. Ces éléments doivent être renseignés avant acceptation. Une refonte n’inclut pas automatiquement toutes les fonctions et tous les contenus du site antérieur.

La commande est conclue par acceptation écrite du devis et, s’il y en a, des conditions particulières, par une personne habilitée. Les travaux commencent après cette acceptation, encaissement intégral du prix et réception des éléments indispensables, sous réserve de l’article 11. Le prestataire confirme la date de démarrage.

2 La commande et son périmètre suite

Le client souscrit et gère lui-même l'hébergement, le domaine, les certificats et les comptes associés ; il supporte leurs coûts et renouvellements et détient ses accès. L'installation, la mise en ligne, l'administration du serveur et l'accès au site en production ne sont pas compris.

Les licences, abonnements et services tiers nécessaires et connus sont identifiés au devis, avec leurs restrictions et coûts. Aucun achat ni supplément pour le compte du client n'est engagé sans accord préalable. Toute nouvelle page, fonction ou intégration, ou reprise d'un choix déjà validé dépassant les révisions convenues, nécessite un accord écrit sur le travail, le prix et le délai avant exécution.

3 Les prix et le règlement

Les prix sont exprimés en euros. Astate Studio applique la franchise en base de TVA tant qu'il en remplit les conditions : « TVA non applicable, article 293 B du CGI ». Le régime applicable figure sur chaque devis et facture. Toute évolution légale du régime fiscal est signalée avant son application ; les documents distinguent alors le montant hors taxes, la TVA et le montant à payer.

Le prix de création est payable intégralement d'avance par virement bancaire aux coordonnées figurant sur le devis ou la facture. Un paiement par chèque n'est accepté que si le devis le prévoit expressément ; sa remise ne vaut pas encaissement définitif. L'échéance est celle acceptée dans la commande et reproduite sur la facture. Sauf stipulation différente, la facture de création est payable à réception. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Le paiement anticipé ne vaut ni validation d'une proposition ni renonciation à la conformité attendue. Les virements récurrents de maintenance sont effectués à l'initiative du client ; aucun prélèvement automatique n'est mis en place par ces CGV.

Les retards de paiement

Les sommes impayées à leur échéance produisent, dès le lendemain et sans rappel, des pénalités calculées sur le montant dû, au prorata du nombre de jours de retard sur une base annuelle de 365 jours. Le taux est celui de refinancement de la Banque centrale européenne majoré de dix points : taux en vigueur au 1er janvier pour le premier semestre et au 1er juillet pour le second semestre, conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce.

Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due par facture impayée. Une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justificatifs lorsque les frais exposés excèdent ce montant. Les exceptions légales, notamment celles relatives aux procédures collectives, restent applicables. La suspension de maintenance suit la procédure de l'article 8.

4 Les obligations réciproques

Astate Studio réalise et vérifie les livrables avec diligence, conformément à la commande et aux règles de l’art. Il informe le client des contraintes techniques identifiées, incompatibilités connues et éléments manquants. Il livre les caractéristiques convenues, sans garantir un résultat commercial, un nombre de visiteurs ou un classement dans les moteurs de recherche.

Le client fournit des informations exactes, les contenus nécessaires et un interlocuteur habilité à valider les étapes. Il vérifie les textes, prix, coordonnées et informations de son activité et s’assure des droits nécessaires sur les éléments transmis, y compris ceux provenant de l’ancien site. Il ne communique ni mots de passe de production ni données de visiteurs.

Le client assume ses obligations d’éditeur, notamment les mentions légales, informations de confidentialité, consentements requis et règles propres à son activité. Astate Studio reste responsable des fonctions techniques expressément commandées et de ses obligations de conseil. Une prestation juridique, un audit réglementaire, une certification d’accessibilité ou un audit de sécurité approfondi ne sont compris que s’ils sont expressément commandés.

5 Le calendrier et les révisions

Les délais et séries de révisions sont convenus avant la commande. Une série correspond à un ensemble regroupé de retours écrits sur une même proposition. Leur absence ne vaut pas révisions illimitées ou délai garanti ; les parties les précisent avant le démarrage. Astate Studio signale sans délai injustifié les obstacles connus et propose un calendrier adapté.

Une attente de contenus ou de validation peut suspendre l’étape concernée après information du client. Le calendrier est ajusté à l’incidence réelle du retard et aux disponibilités de reprise communiquées. Aucune suspension ne constitue une acceptation tacite ni n’autorise un supplément non accepté.

Une révision est un ajustement dans le périmètre convenu. Une non-conformité est un écart à la commande ou aux caractéristiques acceptées. Les non-conformités imputables au prestataire sont corrigées sans supplément et ne sont décomptées ni des révisions ni des modifications de maintenance.

L’absence prolongée de réponse du client

Après trente jours calendaires sans réception d’un élément ou d’une validation indispensable, le prestataire peut adresser une relance décrivant le blocage. Si celui-ci persiste, il peut mettre le client en demeure de coopérer sous quinze jours calendaires à compter de la réception de cette mise en demeure. Celle-ci mentionne la suspension et la possibilité de résolution si le manquement demeure suffisamment grave.

À défaut de régularisation, la suspension peut se poursuivre. Une résolution exige une notification distincte et motivée conformément à l’article 11. Aucun abandon ni aucune confiscation du prix ne résulte du seul silence. Un décompte justifié des prestations exécutées et des restitutions dues est établi selon les règles légales ; les livrables rémunérés sont remis dans la limite des droits disponibles.

6 La validation et la livraison

Astate Studio transmet la proposition et les éléments nécessaires à son examen. Le client dispose de dix jours ouvrés, sauf autre délai convenu, pour valider par écrit ou décrire précisément ses réserves. Le silence ne vaut pas acceptation. Son absence de réponse relève de l'article 5. Les corrections font l'objet d'une nouvelle vérification des points concernés.

Après finalisation, Astate Studio remet électroniquement les fichiers du site, le code source spécifique, les ressources nécessaires, les dépendances et indications d'installation et d'utilisation, dans les limites des licences de tiers. Le client accuse réception et signale tout fichier manquant ou inaccessible. La réception matérielle ne vaut pas validation ni renonciation aux recours pour non-conformité. Le client assure l'installation et la publication.

La réception du site, utilisée comme point de départ de maintenance, correspond à la validation écrite des livrables et à la réception de l'ensemble des fichiers convenus. Toute autre date de départ doit être expressément acceptée. La maintenance ne peut être imposée pour obtenir la correction d'une non-conformité initiale.

7 La propriété intellectuelle

Les éléments du client restent sa propriété ou celle de leurs titulaires. Il accorde uniquement les autorisations nécessaires à la commande. Astate Studio n'utilise pas le nom, le logo ou le site du client comme référence publique ou dans un portfolio sans autorisation écrite distincte.

Après paiement intégral et livraison, Astate Studio cède à titre exclusif les droits patrimoniaux qu'il détient sur les créations originales spécifiques identifiées dans la commande et remises à la livraison. Le prestataire veille à disposer des droits nécessaires sur les contributions fournies. Aucun droit inexistant ou appartenant à un tiers n'est cédé.

Sont cédés distinctement : le droit de reproduction, pour copier et sauvegarder les créations sur les supports numériques nécessaires à l'hébergement, à l'installation et à l'exploitation du site et sur les supports imprimés ou numériques de communication du client ; le droit de représentation, pour les communiquer au public sur le site et les canaux de communication du client ; le droit d'adaptation, pour les modifier, corriger, traduire, faire évoluer et intégrer au site, directement ou par un autre prestataire, dans le respect du droit moral.

La destination est la présentation et la promotion de l'activité du client ainsi que l'exploitation et la maintenance de son site. La cession vaut dans le monde entier, pendant toute la durée légale de protection. Elle ne porte pas sur des œuvres futures étrangères à la commande. Toute autre destination nécessite un accord écrit. Aucun droit moral n'est cédé.

7 La propriété intellectuelle suite

La rémunération de la cession est incluse dans le prix total et individualisée au devis ou aux conditions particulières. Pour le logiciel, une rémunération forfaitaire peut être stipulée. Pour les autres œuvres protégées, le document précise une rémunération proportionnelle ou le montant et le fondement légal du forfait lorsqu'une exception de l'article L. 131-4 du Code de la propriété intellectuelle est effectivement applicable. Le seul fait de créer un site vitrine ne justifie pas automatiquement un forfait pour toutes les œuvres. Ces modalités sont arrêtées avant la commande.

Les bibliothèques, logiciels, thèmes, polices, images, outils et composants préexistants ou de tiers restent soumis à leurs licences et sont identifiés avec leurs restrictions et coûts connus. Le client reçoit les autorisations disponibles sans exclusivité sur ces composants. Une contribution qui ne bénéficie pas d'un droit d'auteur, notamment un élément généré sans création humaine protégeable, ne peut faire l'objet d'une promesse d'exclusivité juridique ; cette limite est signalée lorsqu'elle concerne les livrables.

La cession des créations spécifiques ne dépend pas de la maintenance et n'est pas retirée à sa cessation. Les modifications spécifiques rémunérées et livrées en maintenance suivent les mêmes règles, avec identification des créations et de la rémunération correspondante lorsque nécessaire.

Le prestataire remet les éléments nécessaires à la poursuite du projet avec un autre prestataire et ne conserve aucun accès exclusif indispensable. Toute limite d'exportation ou dépendance à un outil tiers est signalée avant la commande. Aucun compte d'hébergement ou de domaine n'est transféré par Astate Studio puisqu'ils appartiennent à l'organisation du client.

8 La maintenance mensuelle sans engagement

La souscription et les trois modifications simples

La maintenance est facultative et nécessite une souscription expresse. Elle coûte 72 € par période mensuelle, TVA non applicable tant que la franchise en base s'applique. Elle commence à la réception du site définie à l'article 6, ou à une date ultérieure acceptée par écrit. Elle est conclue sans durée minimale d'engagement et se poursuit de mois en mois jusqu'à résiliation.

Chaque période ouvre droit à trois modifications simples, chacune limitée à une heure de travail. Une modification est une intervention cohérente sur un contenu existant, par exemple le remplacement d'un prix, d'un court texte ou d'une image fournie. Elle n'inclut pas une nouvelle fonctionnalité, une nouvelle page ou une restructuration. Les droits inutilisés ne sont ni reportables ni cumulables. Le découpage et l'éligibilité d'une demande sont confirmés avant intervention ; aucun dépassement n'est facturé sans accord.

Le client transmet par e-mail les fichiers à jour et les contenus de remplacement. Une demande complète éligible est traitée sous dix jours ouvrés, du lundi au vendredi hors jours fériés en France. Un élément indispensable manquant est signalé ; le délai commence à sa réception. Une demande complète reçue pendant une période payée est décomptée de cette période et reste à exécuter dans ce délai, même après sa fin ou la résiliation.

8 La maintenance mensuelle suite

Les mises à jour techniques et les limites du forfait

Les mises à jour courantes de fichiers et composants maintenables, accessibles et compatibles avec l’architecture existante sont comprises, avec sauvegarde de la copie avant intervention, dans une limite supplémentaire d’une heure de travail par période mensuelle. Ce temps est distinct des trois modifications simples et ne se reporte pas.

Une migration majeure, un changement d’architecture, une adaptation substantielle ou une mise à jour nécessitant davantage de temps fait l’objet d’un devis spécifique. Le prestataire informe le client du besoin identifié et des conséquences connues d’un refus ou d’un report. Aucun travail supplémentaire n’est réalisé sans accord. Les non-conformités imputables au prestataire restent corrigées sans décompte du forfait et ne peuvent être requalifiées en travaux supplémentaires.

Les interventions concernent uniquement la copie actuelle exploitable transmise par le client, expurgée des données personnelles des visiteurs. Astate Studio n’accède ni à l’hébergement ni à l’administration en ligne. Le client installe les fichiers, les publie et assure les sauvegardes et la sécurité de la production. Le forfait ne comprend ni surveillance permanente, ni audit approfondi, ni serveur, ni restauration de données de production, ni astreinte. Aucune protection absolue contre les incidents de sécurité n’est garantie.

La facturation et le règlement mensuel

Chaque mensualité est payable d’avance, exclusivement par virement, avec réception des fonds au plus tard au premier jour de la période indiquée sur la facture. Les périodes suivent la date anniversaire du départ : elles commencent à cette date et se terminent la veille de l’anniversaire suivant. Si un mois ne comporte pas le jour d’origine, son dernier jour est retenu, sans modifier le jour d’origine pour les mois suivants. Les factures sont adressées avant leur échéance.

La suspension en cas d’impayé

À défaut de paiement à l’échéance, Astate Studio adresse une mise en demeure écrite accordant sept jours calendaires, à compter de sa réception, pour régulariser. À l’expiration de ce délai, il peut suspendre les nouvelles interventions après notification écrite. La suspension ne résilie pas automatiquement le contrat, ne retire aucun droit acquis sur le site et n’empêche pas la résiliation par le client. Les pénalités et sommes déjà exigibles restent dues.

Les demandes complètes relevant d’une période antérieure intégralement payée restent exécutées dans le délai convenu. Aucune nouvelle mensualité n’est facturée pour une période commençant après la prise d’effet de la suspension et durant laquelle le service reste suspendu. La mensualité à l’origine de l’impayé reste due ; après régularisation, elle ouvre une période complète de service d’un mois à compter de la reprise, sans seconde facturation pour cette période. La nouvelle date anniversaire est confirmée par écrit.

8 La maintenance mensuelle suite

Astate Studio confirme la reprise au plus tard dans les trois jours ouvrés suivant réception des sommes impayées. Les demandes qui n’ont pas encore été exécutées reprennent selon un calendrier communiqué, dans les délais du forfait à compter de la reprise. Si l’impayé persiste, le prestataire peut engager la procédure de l’article 11 ; la résolution nécessite une notification distincte et n’est pas automatique.

La fin de la maintenance

Le client peut résilier à tout moment par e-mail à studio@astat-e.com en identifiant son entreprise et son contrat. L’arrêt prend effet à la fin de la période en cours ; lorsqu’aucune période de service n’est ouverte pendant une suspension, il prend effet à réception de la notification. Le prestataire confirme l’arrêt sous trois jours ouvrés. L’absence de confirmation ne reporte pas une notification reçue dont le client peut établir la preuve.

La période payée reste utilisable jusqu’à son terme, sans remboursement au prorata pour simple convenance. Aucune période postérieure à l’arrêt n’est due. Le client annule lui-même tout virement permanent. Un versement reçu pour une période postérieure à l’arrêt est restitué sous quatorze jours calendaires après identification, sous réserve de toute compensation légalement applicable et détaillée au client. Le seul arrêt des versements ne remplace pas la notification et n’efface pas une dette exigible.

Le prestataire peut résilier pour convenance avec un préavis écrit d’au moins trente jours calendaires et à la fin d’une période, sans réduire un préavis plus long imposé notamment par les règles sur la rupture de relations commerciales établies. Les demandes recevables déjà payées restent exécutées. Toute partie de prestation payée que le prestataire ne peut fournir de son fait donne lieu aux restitutions légalement dues.

9 La confidentialité et les données personnelles

Chaque partie protège les informations confidentielles reçues et les utilise uniquement pour le contrat, sauf obligation légale de divulgation ou information devenue publique sans manquement. Cette obligation perdure tant que les informations demeurent confidentielles. Les intervenants autorisés sont soumis à une obligation adaptée.

Aucun accès aux données de visiteurs n’est prévu. Le client transmet des copies expurgées. Si un tel traitement devient nécessaire, ses modalités sont définies avant tout accès et, lorsque le prestataire agit comme sous-traitant, un accord conforme à l’article 28 du RGPD encadre les instructions, la sécurité, les intervenants, transferts et restitution ou suppression. Aucun fichier contenant ces données n’est transmis à un outil d’IA ou à un tiers sans cadre juridique approprié.

Astate Studio est responsable du traitement des coordonnées de ses clients et interlocuteurs pour les demandes, contrats et factures : exécution du contrat pour les personnes contractantes, obligations légales et intérêt légitime à gérer les contacts professionnels. Les données nécessaires doivent être fournies pour exécuter la commande. Seuls les intervenants et prestataires habilités ainsi que les autorités compétentes y accèdent.

9 Les données personnelles suite

Les coordonnées sont conservées pendant la relation, puis les données nécessaires à la preuve des droits pendant la durée de prescription applicable, généralement cinq ans ; les pièces comptables sont archivées dix ans conformément à la loi. Les accès sont limités et des mesures de sécurité adaptées sont appliquées. Les outils utilisés et les éventuels transferts hors Espace économique européen, avec leurs garanties, sont indiqués dans une notice de confidentialité remise au client et tenue à jour.

Les personnes concernées peuvent, dans les conditions du RGPD, exercer leurs droits d’accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité à studio@astat-e.com, et déposer une réclamation auprès de la CNIL. Une vérification d’identité proportionnée peut être demandée en cas de doute raisonnable. Les demandes sont traitées dans les délais légaux.

10 La responsabilité et la force majeure

Chaque partie répond des conséquences de ses manquements selon le droit applicable. Un défaut provenant exclusivement d’une installation, modification ou utilisation non conforme par le client ou un tiers n’engage pas Astate Studio, sans exclure ses propres fautes ni celles des intervenants dont il répond. Une panne de réseau ou d’hébergement tiers ne l’engage pas à elle seule. Le fonctionnement ininterrompu du site en production n’est pas garanti.

Sous les réserves ci-après, le montant cumulé des dommages-intérêts dus par Astate Studio pour les manquements affectant une même commande de création est plafonné au montant le plus élevé entre 2 000 € et deux fois le prix total de cette commande. Pour les manquements relevant de la maintenance, le plafond par période de douze mois de contrat est le montant le plus élevé entre 2 000 € et deux fois les mensualités payées ou dues pour les douze mois précédant le premier fait dommageable de cette période, ou depuis le départ si le contrat est plus récent. Un même dommage n’est pas indemnisé deux fois.

Ces plafonds ne s’appliquent pas à la faute lourde ou dolosive, au dommage corporel, à une atteinte aux droits de propriété intellectuelle d’un tiers imputable au prestataire, ni lorsqu’une règle impérative l’interdit. Ils ne limitent pas les restitutions de prix légalement dues ni les corrections de non-conformités. Ils sont écartés dans la mesure où leur application priverait une obligation essentielle de sa substance ou créerait un déséquilibre interdit par la loi. Les préjudices réparables et leur preuve restent appréciés selon le droit commun ; aucune catégorie de préjudice n’est exclue automatiquement par sa seule dénomination.

En cas de force majeure au sens de l’article 1218 du Code civil, la partie empêchée informe rapidement l’autre, précise les incidences connues et prend les mesures raisonnables pour en limiter les effets. La suspension, la résolution et les restitutions suivent les règles légales. Une difficulté financière ou une panne ordinaire ne constitue pas automatiquement une force majeure.

11 La commande ferme et les recours légaux

La commande de création acceptée est ferme et ne prévoit pas d’annulation de convenance pour simple changement d’avis. Un arrêt amiable demeure possible par accord écrit précisant les travaux réalisés, livrables, sommes dues et restitutions. Cette règle ne supprime aucun droit impératif, aucune résolution légalement fondée ni la résiliation régulière de maintenance.

En cas de manquement suffisamment grave, la partie lésée peut exercer les recours légaux. Sauf urgence ou exception légale, une résolution par notification est précédée d’une mise en demeure reçue laissant un délai raisonnable et annonçant expressément la résolution possible. Le délai est de quinze jours calendaires, sauf autre durée raisonnable justifiée par la nature du manquement. Une mise en demeure de sept jours pour suspension de maintenance ne suffit donc pas, à elle seule, à déclencher cette résolution.

Si le manquement persiste, la résolution est notifiée distinctement et motivée. Son auteur doit pouvoir justifier la gravité du manquement. Les décomptes et restitutions sont établis selon les prestations exécutées, leur utilité et les règles légales, sans conservation automatique de l’intégralité du prix. Les droits de contestation et les recours judiciaires restent ouverts.

Les commandes hors établissement protégées

Un contrat conclu à distance entre professionnels ne crée pas, à lui seul, un droit général de rétractation. Toutefois, l’article L. 221-3 du Code de la consommation peut étendre certaines protections à un contrat conclu hors établissement entre professionnels lorsque son objet ne relève pas de l’activité principale du client et que celui-ci emploie au maximum cinq salariés. La qualification dépend des circonstances réelles, y compris d’une éventuelle sollicitation personnelle préalable, et non du seul moyen de signature.

Lorsque ces conditions sont réunies, Astate Studio remet avant signature les informations obligatoires et, après conclusion, une copie du contrat sur support durable et le formulaire type de rétractation. Le délai légal de rétractation est de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat de services, sous réserve des prolongations prévues par la loi. Le formulaire de l’annexe 1 ou toute déclaration non équivoque peut être utilisé.

Dans ce cas, et sauf exception légale effectivement applicable, aucun paiement ni contrepartie n’est reçu avant expiration des sept jours suivant la conclusion du contrat. Par choix contractuel, Astate Studio ne commence les travaux qu’après expiration du délai de rétractation applicable, réception du paiement et réunion des prérequis. Le paiement ne vaut jamais renonciation à la rétractation. Un exercice valable du droit donne lieu aux restitutions dans les délais légaux, en principe sous quatorze jours à compter de l’information du prestataire.

12 Le droit applicable et les différends

Le droit français s’applique. Les réclamations sont adressées à studio@astat-e.com. Les parties recherchent une solution amiable sans limiter les recours légaux ou urgents. Les tribunaux compétents sont déterminés selon le droit commun. Les échanges, acceptations et signatures électroniques sont recevables dans les conditions légales ; chaque partie conserve les documents contractuels et notifications utiles. Une nouvelle version des CGV ne modifie pas un contrat en cours sans accord ou fondement légal.

Annexe 1 **Le formulaire de rétractation**

À utiliser uniquement lorsque le contrat bénéficie d’un droit légal de rétractation, notamment dans les conditions de l’article 11. L’envoi de ce formulaire n’est pas obligatoire : toute déclaration non équivoque exprimant la volonté de se rétracter peut être utilisée. La signature est requise uniquement en cas de notification sur papier.

À l’attention de : Astate Studio, Sacha Gilbert--Faisy, 5 allée de Saint Brice, 33380 Mios - studio@astat-e.com.

Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation de services (*) ci-dessous :

Prestation concernée

Référence du devis ou du contrat

Commandée le (*)

Nom du/des client(s)

Adresse du/des client(s)

Signature du/des client(s), uniquement si le formulaire est notifié sur papier

SIGN

Date

(*) Rayez la mention inutile.

Les informations sur le délai

Pour le contrat de services concerné, le délai est de quatorze jours à compter du jour de sa conclusion. Le jour de conclusion n’est pas compté ; les règles légales de computation et de report au premier jour ouvrable lorsque le dernier jour est un samedi, dimanche ou jour férié ou chômé s’appliquent. Il suffit de transmettre la déclaration avant expiration du délai. Les prolongations légales en cas d’absence d’information restent applicables.

Conformément au choix prévu à l’article 11, les prestations ne commencent pas avant expiration du délai applicable. En cas de rétractation valable, les sommes éventuellement reçues sont remboursées dans les conditions légales, en principe au plus tard quatorze jours après réception de la décision de rétractation.